

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 SEPTEMBRE 2012 A STAINVILLE**

Etaients présents : Mesdames STOCKER, FISCHER, CHALOPPE, Messieurs CANOVA, MATTIONI, CHÂLONS, VARNIER, COLIN, CAMONIN, GASPARD, LEMAIRE, BERTHELON, DAOUZE, HENRIONNET, J-N ARMANINI, ROMBI, GAVAZZI, BASTIEN, LAVANDIER, CLAQUIN, QUERUEL, LEROUX, GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames et Messieurs MULLER, THIRION, DUFOUR (*excusés, non supplés*), DUPONT, CARRE, INTINS (*supplés*), MALTHIERY, PEDRETTI, CHAMBRAUD, PIERRE (*non supplés*)



Jacky LEMAIRE remercie la commune de STAINVILLE d'accueillir l'assemblée générale et après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20h40.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2012

Jacky LEMAIRE informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu, après l'assemblée générale de Juin, entre les services préfectoraux, le Trésorier Payeur Général, la Trésorière et la CODECOM pour essayer de trouver une solution au problème récurrent du déficit sur les zones d'activités.

Il nous a été conseillé de :

- voter un budget supplémentaire pour réintégrer dans le budget du P.A.E. toutes les écritures relatives à la construction du bâtiment des Transports T passées sur le budget général
- virer une somme d'environ 100 000 € du budget général sur le budget du P.A.E. plusieurs années consécutives pour équilibrer
- clôturer les budgets des zones quand tous les terrains seront vendus et les réintégrer dans le budget général

Le Président précise que Monsieur LENOT, le nouveau Trésorier, se rendra prochainement dans les bureaux de la CODECOM et que ce problème sera revu avec lui. Les membres du Conseil donnent pouvoir au Président pour solutionner cette affaire et votent les budgets à l'unanimité.

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE

Le permis d'aménager précisait que la CODECOM avait quatre ans pour réaliser les trottoirs. Des devis ont été demandés aux entreprises COLAS EST et EUROVIA pour une longueur de 330 m. Le Président donne lecture des devis :

- COLAS EST..... 12 283.97 € HT
- EUROVIA..... 7 495.00 € HT

Les membres du Bureau acceptent le devis EUROVIA.

Le Président précise que, suite à l'effondrement situé à l'angle du bâtiment de la CODECOM, il y aurait lieu de repasser des câbles France TELECOM pour le raccordement du bâtiment CODECOM et EUROVIA propose de réaliser ces travaux pour 1 199.48 € HT.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder au raccordement des parcelles contigües au rond-point (~ 2000.00 €).

Le Conseil approuve et autorise le Président à signer les devis EUROVIA.

Il fait remarquer qu'il existe également des problèmes similaires pour les fourreaux de l'éclairage public. L'entreprise DRU & RICHARD sera contactée et le Conseil autorise le Président à signer le devis nécessaire.

ACHAT DE MATERIEL :

Mobilier de bureau :

Les bureaux en place seront réinstallés, il restera à faire l'achat d'un bureau supplémentaire pour les stagiaires accueillis, des armoires, des tables et sièges pour la salle de réunion.

Quatre entreprises ont été consultées, deux ont répondu, à savoir :

- EQUIP'BURO..... 12 380.00 € HT
- BURO+ 9 346.00 € HT

Standard téléphonique :

Etant donné la configuration des bureaux, le système de standard sera le plus simple. Deux sociétés ont été contactées et ont fourni les devis suivants :

- TELEPHONIE MOSELLANNE :
Location : 69.80 €/trimestre sur 5 ans ou achat : 2 153.80 € HT
- INGECOM : 87.09 €/trimestre sur 5 ans

Serveur :

Afin de permettre à chacun des agents de pouvoir travailler sur chacun des ordinateurs en fonction de son poste de travail et également de pouvoir sauvegarder les données, la solution du serveur s'impose. Trois devis ont été demandés :

- TRIANGLE INFORMATIQUE..... 3 844.49 € HT
- S.A.M. Informatique..... 6 074.94 € HT
- CLIC INFO..... 5 342.22 € HT

La reconfiguration des logiciels e.MAGNUS doit être prise en compte obligatoirement, le montant du devis est de 2 397.00 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire décident de retenir les sociétés suivantes :

- mobilier : BURO+
- standard téléphonique : TELEPHONIE MOSELLANE (*solution de l'achat*)
- serveur : TRIANGLE INFORMATIQUE

Et décident d'acquiescer également un onduleur (2 517.09 € HT) et de prendre la prestation de MAGNUS.

Remorque :

Le Président fait remarquer que l'Agent Technique utilise sa remorque personnelle pour évacuer les déchets de tonte du terrain de sport ainsi que ceux du P.A.E. et qu'il serait bon que la CODECOM achète une remorque.

ROCHA a été consulté et propose une remorque à 1 438.03 € HT. Le garage PEREIRA a également été contacté mais ne commercialise pas ce genre de matériel.

Des devis seront demandés à d'autres revendeurs et le Conseil donne son aval pour l'achat au meilleur coût.

STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :

Ancerville :

Les quelques belles journées du mois de Juin dernier ont révélé un problème de température trop élevée. Pour palier aux éventuelles fortes chaleurs de l'été, le Président a jugé urgent de lancer une consultation au mois de Juillet pour la mise en place d'une climatisation. Quatre entreprises ont été contactées, trois ont répondu :

- T.D.V.L..... 5 028.59 € HT
- BOSCHUNG.... 3 950.00 € HT
- IDEX..... 6 378.00 € HT

Les travaux ont été commandés et réalisés par l'entreprise BOSCHUNG.

Le Conseil approuve cette démarche et autorise le Président à régler la facture correspondante.

Brillon en Barrois :

L'esquisse est pratiquement validée. La Commune désire mettre en place une chaufferie bois qui alimenterait également la mairie et l'école.

Ce projet est toujours à l'étude mais au regard du problème rencontré à Ancerville, la climatisation réversible sera envisagée.

Les consultations pour les missions obligatoires ont été lancées :

Missions S.P.S. :

Deux cabinets ont été sollicités et ont présenté les devis suivants :

- C.C.T.I.A..... 2 220.00 € HT
- D.I.C.S. 55..... 6 180.00 € HT

Contrôle technique :

Trois cabinets ont présenté leurs devis :

- DEKRA..... 4 920.00 € HT
- SOCOTEC..... 5 000.00 € HT
- APAVE..... 3 257.00 € HT
-

Sur ces deux sujets, le Conseil décide de retenir C.C.T.I.A. et APAVE qui interviennent déjà sur les maisons de santé.

Cousances les Forges :

L'esquisse est validée, la Commune est en attente des nouvelles politiques de subvention.

MAISONS DE SANTE :

Ancerville :

Le planning est respecté. Des travaux supplémentaires de plomberie ont été demandés, à savoir :

- Modification de l'appareillage sanitaire..... 1 156.74 € HT
- Installation d'un lavabo (*cabinet kiné*)..... 1 840.66 € HT
- Installation vasques (*cabinet dentaire*)..... 5 644.99 € HT

Le Conseil autorise le Président à signer les avenants ci-dessus.

La Commune d'ANCERVILLE réalisera les travaux de connexion aux différents réseaux. Les délais seront à surveiller car l'ouverture de la Maison de Santé est programmée pour la fin de l'année.

Lisle en Rigault :

Le gros œuvre est terminé et les travaux de charpente débutent.

Le planning est respecté à moins une semaine.

POLITIQUE GLOBALE DE LA JEUNESSE :

Lors d'une précédente assemblée générale, le principe d'accueil pour les adolescents sur trois sites durant les petites vacances scolaires a été accepté.

La loi prévoyant que le coordinateur ne peut intervenir seul, une personne pourrait être recrutée pour le seconder. Le Président propose de faire un essai sur trois mois à raison de 6 à 7 heures par semaine.

Le Conseil approuve et autorise le Président à embaucher la personne nécessaire.

Par ailleurs, le directeur-adjoint d'un mini-camp embauché cet été a dû avancer l'argent afin d'assurer un repas pour les 11 ados.

Le Conseil accepte de lui rembourser la somme de 104.30 €.

ORDURES MENAGERES / DECHETTERIE :

Admissions en non-valeur :

Le Président informe l'assemblée que deux foyers ont fait l'objet de décision du Tribunal d'Instance pour surendettement. La CODECOM n'a pas le choix et doit annuler leurs factures REOM. Une délibération sera prise dans ce sens pour un montant de 331.50 €.

Il est précisé également que les impayés de 2011 sont à hauteur de 5.92 % et que pour le premier semestre 2012, le taux s'élève à 19.05 %.

Adhésion au Programme Local de Prévention ADEME mutualisé :

Le dispositif d'aide de l'ADEME relatif à la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets s'arrête au 31/12/2012. Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, Jacky LEMAIRE propose de souscrire au Programme Local de Prévention ADEME mutualisé au travers d'un contrat unique. Il précise qu'aucune participation financière n'est demandée aux collectivités et que l'adhésion permettrait de bloquer les fonds pour les 5 prochaines années.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications complémentaires de Jean-Louis CANOVA en tant que Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Environnement, accepte et autorise le Président à signer les documents nécessaires et propose la candidature de Jean-Louis CANOVA pour représenter notre CODECOM.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Bernard HENRIONNET donne les explications suivantes : deux réunions ont déjà eu lieu avec le cabinet NEGE et le C.A.U.E. et il ressort que la meilleure procédure serait de travailler de concert avec la population et les associations de façon à obtenir un document définitif à la fin du mandat électif actuel.

Des réunions thématiques sur l'avenir du territoire d'ici 10 ou 15 ans seront proposées aux administrés sous la forme de rencontres citoyennes.

CONTRAT D'ASSISTANCE :

Un contact a été pris avec un cabinet spécialisé dans l'assistance en droit administratif et du travail. Ce cabinet met à disposition des collectivités des services d'information d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement par téléphone.

L'envoi de documentation fait partie intégrante du service. L'abonnement mensuel forfaitaire est de 360.00 € HT. Le Président propose d'adhérer à ce service. Une petite documentation est remise à chacun des délégués.

Le Conseil Communautaire est d'accord pour réaliser un essai sur six mois, les communes sont invitées à tester ce service en transmettant leurs questions à la CODECOM.

SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES :

Le Président présente 4 dossiers :

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Montant des travaux TTC</i>	<i>Subvention CODECOM</i>
BASTIEN Laurent	ANCERVILLE	7 980.96 €	457.50 €
MALATRE Jacques	SAVONNIERES	16 260.84 €	457.50 €
PETITJEAN James	SOMMELONNE	10240.73 €	457.50 €
SCHMITT Florian	COUSANCES	3 833.01 €	457.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces dossiers et charge le Président de verser la subvention correspondant à 12.5 % d'un montant subventionnable de 3 660 € TTC.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Aide à Domicile :

Le Président fait lecture d'un courrier de l'A.D.M.R. sollicitant la générosité de la CODECOM.

Les membres du Conseil reconnaissent les actions de l'A.D.M.R. mais disent, à l'unanimité moins 1 abstention (*Bernard HENRIONNET*) que l'octroi d'une subvention doit être laissé à l'initiative des communes et non pas de la CODECOM.

Association Sportive du Collège d'ANCERVILLE :

Un courrier de demande de subvention afin de rendre gratuite l'adhésion pour l'année 2012/2013 à tous les élèves adhérents du collège a été lu aux conseillers.

Les membres du Conseil Communautaire n'approuvent pas la proposition de gratuité et décident, à la majorité, de ne pas accéder à cette demande.

R.A.S.E.D. :

La CODECOM a géré durant plusieurs années la cantine située à l'école des Grands Jardins à ANCERVILLE car celle-ci accueillait des enfants suivis par les services du Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (*R.A.S.E.D.*). Ces enfants étaient issus des communes extérieures à ANCERVILLE mais adhérentes à la CODECOM.

La CODECOM n'ayant pas la compétence SCOLAIRE, le Président propose aux élus de transférer les frais de téléphone à la commune d'ANCERVILLE qui héberge le bureau du R.A.S.E.D. et prend déjà en charge les divers frais de fournitures.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC LE SIVOM DES 4 CANTONS :

L'assainissement et le traitement des eaux pluviales étant terminés sur le P.A.E. de LA HOUPETTE, Jacky LEMAIRE propose de rétrocéder ce réseau au SIVOM des 4 CANTONS qui gère tout le secteur et possède personnel compétent et matériel adapté. Le Conseil Communautaire est d'accord et autorise le Président à signer la convention nécessaire à l'application de cette décision.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2011 :

<i>Dossiers</i>	<i>Dépense subventionnable</i>	<i>Subvention CG 55</i>
Requalification de la place à AULNOIS en PERTHOIS	135 561.00 € HT	18 645.00 €
Requalification de la Grand'Rue à VILLE/SAULX (2 ^{ème} tranche)	66 200.00 € HT	19 860.00 €
Création d'une aire multisports à STAINVILLE	62 910.65 € HT	12 582.13 €
Signalétique intercommunale (projet CODECOM)	4 216.40 € HT	3 373.12 €
TOTAL		54 460.25 €

Sur une subvention allouée de 59 116 €, il restait 4 655.75 € à programmer avant Juillet 2012. Pour ne pas perdre le bénéfice de leur subvention, les communes devaient produire un OS de début de travaux pour le 22 Octobre 2012.

AULNOIS et VILLE/SAULX ne seront pas en mesure de satisfaire à cette obligation avant la semaine 48 au plus tard.

Le Président propose au Conseil de demander une prolongation de délai pour ces 2 communes.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent cette proposition et chargent le Président d'adresser courrier et délibération au Conseil Général pour demander une prolongation de transmission des OS jusqu'au 31 Décembre 2012.

ATTENTION : Si les communes concernées ne sont pas en mesure de fournir les pièces justificatives avant le 31 décembre, **les subventions pré-programmées seront perdues.**

INFORMATIONS DIVERSES :

Construction du nouveau siège de la CODECOM :

Il reste environ un mois de travaux à réaliser. Les extérieurs sont terminés mais des réserves sont posées sur l'engazonnement et la clôture.

Le déménagement pourrait intervenir durant la seconde quinzaine d'Octobre.

Entretien des cours d'eau :

La deuxième tranche devrait débuter semaine 39 par le ruisseau de MONTPLONNE puis les Chantiers du Barrois interviendront sur la Saulx entre RUPT aux NONAINS et SAUDRUPT.

Marche gourmande de la Mirabelle :

L'édition 2012 a été un succès : plus de 300 personnes y ont participé. Bernard HENRIONNET remercie l'association LISLE/VILLE pour avoir assuré la gestion de l'opération et la CODECOM pour la communication.

Jean-Louis CANOVA informe que son association se mettra à la disposition des prochains organisateurs de la marche gourmande 2013 pour les conseiller et les épauler. Ces derniers sont invités à se faire connaître.

Réunion S.CO.T. :

Le Pays Barrois organise des ateliers géographiques avec le cabinet en charge de l'élaboration du S.CO.T. pour entendre les remarques et commentaires des élus sur l'ensemble des thématiques abordées.

Notre secteur sera regroupé avec les CODECOM de la HAUTE SAULX et du VAL D'ORNOIS et la première réunion aura lieu le **Mardi 9 Octobre prochain, à 18 h 00** à la salle des fêtes de ***MONTIERS sur SAULX***.

Il serait important que chacune de nos communes y soit représentée par son Maire accompagné d'Adjoint(s) sensibilisés à la question de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire.

Intervention de Daniel CLAQUIN :

Lors d'une collecte d'ordures ménagères, un camion a eu un problème et a laissé échapper de grosses flaques d'huile sur la route à plusieurs endroits de la commune. La même chose a été constatée sur COUSANCES.

Un courrier sera adressé à SITA DECTRA pour leur reprocher leur inertie quant à résoudre ce problème de dangerosité sur la voie publique et des dégâts occasionnés sur la chaussée et les véhicules en stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

